
MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts relative
aux cartes journalières CFF pour les communes

Renens, le 9 avril 2010

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2010, M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts ont déposé une interpellation au sujet des cartes journalières CFF pour les communes.

M. Rohrbach a déclaré, lors de la séance du 4 mars, avoir appris par le Journal Télévisé l'information selon laquelle les CFF allaient, dès le mois de décembre prochain, augmenter de 15 % le prix des abonnements relatifs aux cartes journalières et que les cartes ne pourraient plus être utilisées qu'à partir de 09 h.00 le matin.

En fonction de ce qui précède, les questions suivantes étaient posées à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité est au courant de quelque chose ? Avez-vous été informés ?
- Vaudra-t-il encore la peine d'offrir cette prestation à notre population, surtout en nombre ?
- Connaissez-vous à partir de quelle heure nos abonnements sont aujourd'hui utilisés ?

M. Daniel Rohrbach, tout comme la Municipalité, a appris par les médias l'augmentation prévue par les CFF du prix des cartes journalières et la restriction concernant leur validité qui ne permettra plus de les utiliser avant 09 h.00 le matin.

C'est en effet dans un article paru dans le journal « 20 minutes » que la Municipalité a eu connaissance de ce dossier. Dans l'article, il était précisé que selon les CFF, chaque année 1,4 million de voyageurs utilisent les cartes journalières pour leurs déplacements en transports publics. Or ce titre de transport est celui qui rapporte le moins par kilomètre parcouru, se plaignent les CFF. Conséquence : leur prix d'achat par les communes va augmenter de 15 % au 12 décembre 2010. Autre nouveauté : on ne pourra utiliser les cartes qu'après 09 h.00 du matin mais avec aucune restriction le week-end. « Nous voulons favoriser les pendulaires en demandant aux utilisateurs de cartes de circuler en dehors des heures chargées. Ce titre de transport est avant tout destiné aux déplacements de loisirs » ajoutent les CFF.

L'information donnée par le journal « 20 minutes » s'est retrouvée dans d'autres médias par la suite et a été, en effet, reprise par le TJ de la Télévision Suisse Romande.

A ce jour, la Municipalité n'a eu aucune information officielle donnée directement par les CFF.

L'Association des Communes Suisses, dont fait partie la Ville de Renens, a interpellé l'Union des Transports Publics (UTP). Après une première rencontre, les participants à la discussion ont convenu de procéder à une évaluation en profondeur du prix, du rayon de validité et du système de distribution de la carte journalière pour les communes. Il était précisé dans un communiqué de l'Association des Communes Suisses que ces réflexions seraient probablement également au menu des discussions prévues avec le surveillant des prix concernant les mesures tarifaires.

L'Union des Communes Vaudoises, qui selon ses dires a pris connaissance tardivement et fortuitement des décisions annoncées dans un communiqué de presse de l'Union des Transports Publics, a écrit le 10 mars dernier à l'UTP pour lui faire part de sa désapprobation totale relative aux modifications prévues concernant la carte journalière. L'UCV juge qu'elles sont contraires à la politique de promotion des transports publics que conduisent la Confédération et les Cantons, ainsi que la plupart des communes. L'augmentation de 15% du prix de l'abonnement est inacceptable, car elle est disproportionnée par rapport à celle du coût de la vie et aussi car elle intervient en période de crise, à un moment où de nombreuses familles de notre pays peinent à faire face à leurs dépenses les plus élémentaires. L'UCV estime que les décisions de l'UTP risquent d'avoir pour conséquence une diminution importante des abonnements souscrits par les communes, et la perte d'une prestation appréciée par les usagers.

La Municipalité de Renens soutient pleinement les démarches engagées par l'Association des Communes Suisses et l'Union des Communes Vaudoises. Elle adhère complètement aux arguments avancés par l'un et l'autre de ces deux organismes. L'augmentation prévue est inacceptable, la restriction d'horaire est injuste et le cumul des deux mesures est intolérable.

En date du 6 avril 2010, la Municipalité a écrit à l'Union des Transports Publics pour lui faire part aussi de sa désapprobation relative aux décisions prises.

Pour information, concernant Renens et Crissier, nous avons depuis longtemps achetés régulièrement des abonnements supplémentaires et depuis 2006 nous en avons acquis deux de plus toutes les années. Actuellement, nous en avons 16 qui comprennent 365 cartes journalières chacun. Cette prestation est fort appréciée de toutes et tous. Les cartes sont majoritairement utilisées pour des loisirs. Les bénéficiaires sont principalement des familles, des personnes âgées et des jeunes adultes. Les personnes partent souvent tôt le matin. Il n'est en effet par rare que la destination d'une course soit le Tessin par exemple. D'une manière générale, les cartes sont utilisées pour de longs trajets. La restriction d'utilisation le matin occasionnerait probablement un changement des habitudes et une diminution de la vente des cartes.

L'année dernière, 4471 cartes ont été utilisées sur 5110, soit un taux d'utilisation de 87,5%.

Le prix de l'abonnement vendu par les CFF depuis 2008 est de Fr. 9'775.--, il était de Fr. 8'500.-- auparavant.

En ce qui concerne les utilisateurs, la carte journalière est proposée au prix de Fr. 35.--depuis 2006. Le prix n'avait donc pas été modifié lors de la dernière hausse imposée par les CFF.

La nouvelle hausse, si elle est maintenue, nous obligera probablement à envisager une augmentation du prix des cartes. Ceci est d'autant plus vraisemblable que la restriction d'utilisation (09 h.00 tous les matins de la semaine) diminuera l'intérêt donc le taux d'utilisation et ce dernier point posera la question du nombre d'abonnements à acquérir auprès des CFF.

Néanmoins, avant toute décision définitive, la Municipalité espère que les démarches entreprises influenceront les décisions des CFF. Le Conseil sera tenu au courant de la suite donnée à cette affaire et des décisions que devrait malheureusement prendre la Commune concernant une possible hausse du prix des cartes journalières, avec très probablement une diminution du nombre d'utilisateurs, donc d'abonnements à acquérir.

—

La Municipalité considère, par la présente réponse, avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts relative aux cartes journalières CFF pour les communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ